

Antécédents criminels des délinquants et délinquantes sous responsabilité fédérale à l'adolescence et à l'âge adulte : 2020

Les délinquants et délinquantes autochtones sous responsabilité fédérale affichent des taux de démêlés avec le système de justice pénale plus élevés que ceux des délinquants et délinquantes non autochtones.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Un examen méthodique du dossier des antécédents criminels de chaque délinquant ou délinquante admis et réadmis dans un établissement fédéral est effectué à l'admission pour connaître les infractions commises à l'adolescence (<18) et à l'âge adulte. Au nombre des indicateurs recueillis figurent les condamnations, les décisions du tribunal et les résultats. Ces variables constituent un élément des procédures d'évaluation objective qui font partie du processus décisionnel pour la classification des délinquants à l'échelle mondiale.

Ce que nous avons fait

Le processus d'évaluation initiale et de planification correctionnelle du Service correctionnel du Canada normalise la consignation de l'exposition antérieure au système de justice pénale et aux services correctionnels dans le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD). Les données se rapportant à la population carcérale fédérale ont été extraites de la section Dossier des antécédents criminels au milieu de l'exercice 2020-2021. Des indicateurs étaient disponibles pour la plupart des délinquants autochtones et non autochtones. L'absence de données est attribuable aux affaires en cours et anciennes.

Ce que nous avons constaté

Les données saisies dans le SGD révèlent que les délinquants et les délinquantes autochtones sous responsabilité fédérale affichent des taux d'antécédents criminels à l'adolescence et à l'âge adulte plus élevés que ceux des délinquants et délinquantes non autochtones.

Pourcentage d'antécédents criminels chez les hommes à l'adolescence et à l'âge adulte

Indicateur	Hommes autochtones (3 347)	Hommes non autochtones (7 182)
Infractions antérieures à l'adolescence	65,8 %	42,1 %
<i>Type de condamnations</i>		
Infractions figurant à l'annexe ¹	43,4 %	25,9 %
<i>Décisions du tribunal de la jeunesse</i>		
Surveillance dans la collectivité	61,8 %	37,7 %
Garde en milieu ouvert	33,2 %	18,7 %
Garde en milieu fermé	40,7 %	32,0 %
Infractions antérieures à l'âge adulte	88,9 %	78,1 %
<i>Type de condamnations</i>		
Infractions figurant à l'annexe	77,0 %	63,4 %
<i>Décisions du tribunal pour adultes</i>		
Surveillance dans la collectivité	81,0 %	68,9 %
Peine dans un établissement provincial	80,5 %	64,4 %
Peine dans un établissement fédéral	36,2 %	30,2 %
<i>Infractions disciplinaires antérieures</i>	43,5 %	33,6 %
<i>Tentative d'évasion antérieure/liberté illégale/évasion</i>	22,9 %	18,3 %

¹ Conformément à la loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, les infractions figurant à l'annexe comprennent les infractions violentes (à l'exclusion de meurtre) et les infractions graves liées aux drogues.

Pourcentage des antécédents criminels chez les femmes à l'adolescence et à l'âge adulte

Indicateur	Femmes autochtones (238)	Femmes non autochtones (297)
Infractions antérieures à l'adolescence	39,1 %	17,5 %
<i>Type de condamnations</i>		
Infractions figurant à l'annexe ¹	28,8 %	9,8 %
<i>Décisions du tribunal de la jeunesse</i>		
Surveillance dans la collectivité	33,8 %	15,9 %
Garde en milieu ouvert	14,4 %	15,9 %
Garde en milieu fermé	15,4 %	6,5 %
Infractions antérieures à l'âge adulte	80,1 %	57,0 %
<i>Type de condamnations</i>		
Infractions figurant à l'annexe	59,7 %	35,0 %
<i>Décisions du tribunal pour adultes</i>		
Surveillance dans la collectivité	73,3 %	49,3 %
Peine dans un établissement provincial	63,9 %	41,0 %
Peine dans un établissement fédéral	13,1 %	10,7 %
<i>Infractions disciplinaires antérieures</i>	26,2 %	10,6 %
<i>Tentative d'évasion antérieure/liberté illégale/évasion</i>	11,1 %	9,8 %

¹ Conformément à la loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, les infractions figurant à l'annexe comprennent les infractions violentes (à l'exclusion de meurtre) et les infractions graves liées aux drogues.

Ce que cela signifie

La représentation disproportionnée des Autochtones parmi la population carcérale fédérale peut être, en partie, attribuable à la disparité des taux plus élevés de démêlés avec le système de justice pénale à l'adolescence et à l'âge adulte. Par conséquent, des efforts soutenus sont nécessaires pour améliorer les résultats de réinsertion sociale en toute sécurité. Il reste encore du travail à faire au chapitre de la justice pénale et du développement communautaire pour réduire l'exposition antérieure au système de justice pénale et aux services correctionnels en tenant compte de la réalité culturelle des délinquants et délinquantes autochtones.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la Direction de la recherche par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des Publications de recherche pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk et Leslie-Anne Keown